



**Pensions de réparation
Formulaire article 53 LCPR - survivant**

Date :

Réf. :

Le présent formulaire permet d'examiner l'état civil du conjoint survivant d'un(e) militaire invalide ou assimilé(e). Le formulaire est complété par l'administration communale dans le ressort de laquelle le conjoint survivant est domicilié

(A remplir en bleu foncé ou en noir)

Nom et prénoms :

Numéro national : - -

Nom du conjoint décédé :

Numéro national : - -

Adresse :

QUESTIONS

Répondez séparément à chaque question

REPONSES

Pour les questions OUI – NON, entourez la réponse exacte (en cas d'erreur, biffez les deux possibilités et écrivez la réponse correcte dans l'espace qui précède)

1. Le conjoint survivant est-il remarié ?

OUI - NON

2. Les époux étaient-ils divorcés ?

OUI - NON

Si oui, date du jugement :

instance ayant rendu le jugement :

Date : / /

Instance :

3. Les parents étaient-ils séparés de corps ?

OUI - NON

Si oui, date du jugement :

instance ayant rendu le jugement :

Date : / /

Instance :

4. Les époux vivaient-ils séparés de fait ?

OUI - NON

5. Quelle est la nationalité actuelle du conjoint survivant ?

Nationalité :

6. Le conjoint survivant tombe-t-il sous le coup d'une suspension ou d'une déchéance visée par l'article 53 ⁽¹⁾ des lois coordonnées sur les pensions de réparation ?

OUI - NON

Fait à, le

Le Bourgmestre,

(1) Le droit à l'obtention ou à la jouissance des pensions de réparation est suspendu :

- a) pendant la durée d'une peine de deux ans d'emprisonnement au moins, prononcée pour crime ou délit;
- b) pendant deux ans, lorsque la peine prononcée pour crime ou délit est inférieure à ce temps, mais que l'intéressé se trouve en état de récidive légale;
- c) lorsque, sous le coup de poursuites judiciaires ou de condamnation à une peine d'emprisonnement, l'intéressé réside en pays étranger;
- d) pendant la durée d'une déchéance de l'autorité parentale, s'il s'agit d'une pension découlant de l'application du titre II.

Veuillez renvoyer ce formulaire au

00295 01.20 03/04

Service fédéral des Pensions (SFP) – Pensions de réparation
Contact Center - Tour du Midi - Esplanade de l'Europe 1 - 1060 Bruxelles

numéro spécial pensions : 1765 (gratuit)

tél de l'étranger : +32 78 15 17 65

www.sfpd.fgov.be – cc.fr@sfpd.fgov.be

